




Natura 2000 en mer FR 9112035 Côte languedocienne

-

Compte-rendu du 1^{ème} Comité de Pilotage 16 décembre 2014 – Marseillan

 **Rédacteur :** Tiphaine RIVIERE (*Agence des aires marines protégées – Antenne méditerranée*)

 **Relecture :** Cécile DASSONVILLE : DREAL LR – chargée de mission Natura 2000 en mer ; André GROSSET : Préfecture maritime

Date du document : 22 décembre 2014

Présidence du Comité de Pilotage :

La Préfecture Maritime de Méditerranée représentée par Monsieur André Grosset.

Personnes présentes :

Muriel ALEXANDRE : CG34 – direction de l'eau

Christine ANDRE : Communauté d'agglomération Grand Narbonne

Stephan ARNASSANT : Parc Naturel Régional de Camargue – service environnement

Gérard AUBRY : Ville de Villeneuve-lès-Maguelone - Conseiller municipal délégué environnement

Julien AZEMA : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée – chargé de mission Natura 2000

Dominique CLEMENT : Aude Nature

Elodie DAMIER : Agence des aires marines protégées - service géomatique

Boris DANIEL : Agence des aires marines protégées – chargé de mission patrimoine naturel

Cécile DASSONVILLE : DREAL LR – chargée de mission Natura 2000 en mer

Sophie DRAY : Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée – responsable service environnement

Renaud DUPUY DE LA GRAND RIVE: ville d'Agde -Animateur Natura 2000 « Posidonies du cap d'Agde »

François FLISIAK : Université Montpellier 2 - Chargée de mission Natura 2000 en mer (remplaçant)

Francis FRACZEK : gendarmerie maritime Port-La-Nouvelle

Marie Christine GAUDEL : DML 66-11
André GROSSET : Préfecture maritime
Isabelle GROU : CG11
Stéphanie JANNIN : Communauté d'agglomération Montpellier – 1^{ère} adjointe
Mathilde LABBE : Université Montpellier 2 - Chargée de mission Natura 2000 en mer
Géraldine LAMY : Port sud de France Sète - environnement
Thierry LAURENCE : Ville de Sète – service technique
Marion MARECHAL : syndicat du bassin du Lez - chargée de mission SAGE
Delphine MAROBIN : Parc Naturel Régional de Camargue - Chargée de mission Natura 2000
Daniel METIVIER : vice-président FNPSA
Thomas MORAND : gendarmerie maritime Port-La-Nouvelle
Jean-Marc RAY : FNPSA - secrétariat pêche sportive
Tiphaine RIVIERE : Agence des aires marines protégées – chargée de mission LR
Michelle ROZIER : FFESSM 34 – comité activités de pleine nature
Nicolas SAUNIER : LPO 34
Christian STREISSEL : groupement de gendarmerie – officier adjoint
Benoit THIERRY : sous-direction port de la région LR
André VAQUER : UNAN
Céline VASCHETTI : préfecture maritime
Delphine VIGNAUD : Port Camargue – responsable environnement
Lucette ZELLER : ECCLA représentante clé sage

Plan de la réunion et présentations

- I. Rappel sur les objectifs de la démarche Natura 2000 et sur le réseau méditerranéen (*André GROSSET / Préfecture Maritime de Méditerranée – Cécile DASSONVILLE / DREAL LR*)
- II. Présentation du site et de la structures candidate pour être opérateur (*Tiphaine RIVIERE / AAMP*)
- III. Etat des connaissances socio-économique du site Natura 2000 (*Tiphaine RIVIERE / AAMP*)
- IV. Etat des connaissances écologiques du site Natura 2000 (*Boris DANIEL / AAMP*)
- V. Proposition technique des opérateurs pour la réalisation du DOCOB (*Tiphaine RIVIERE / AAMP*)
- VI. Désignation de la structure opératrice
- VII. Questions diverses et discussion

Les présentations sont disponibles sur : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/>

M Grosset, représentant du pôle « Protection et Aménagement Durable de l'Espace Marin » à la Préfecture maritime de Méditerranée ouvre ce premier comité de pilotage en rappelant les fondements du réseau Natura 2000 et présente l'actualité concernant Natura 2000 au large.

Tiphaine Rivière, chargée de mission à l'antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées présente le contexte du réseau Natura 2000 à l'échelle de la façade méditerranée, et le rôle de référent technique de l'Agence.

I. Rappel des objectifs de la démarche Natura 2000 et du réseau méditerranéen

M.GROSSET revient sur les éléments fondateurs de Natura 2000 : initié en 2008 par les exigences communautaires sous la forme des directives habitat faune flore (DHFF) et oiseaux (DO). Le site Côte languedocienne a été désigné au titre de la directive oiseaux. Dernier site à être lancé en Languedoc-Roussillon avec la collaboration de l'Agence des aires marines protégées. Afin de compléter le réseau côtier, le ministère souhaite développer des sites au large pour prendre en compte les récifs, les mammifères et les oiseaux. Les travaux d'identification des grands secteurs ont été réalisés par le Muséum National d'Histoires Naturelles et une phase de concertation avec les acteurs locaux est en cours pour définir des sites au sein de ces grands secteurs.

Mme DASSONVILLE fait un point sur la démarche et l'état d'avancement des différents sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon. Différents volets : volet concertation, financement (contrats Natura 2000), règlementation (Evaluation d'incidences).

Elle revient sur le rôle du COPIL. Mis en place par le préfet, il suit l'élaboration du DOCOB réalisé par l'opérateur désigné lors du 1^{er} COPIL de lancement.

L'élaboration du DOCOB prend en moyenne 2 ans. Le TOME 1 est composé d'un diagnostic écologique et socio-économique. Le croisement de ces deux diagnostics correspond à l'analyse écologique. Le TOME 2 permet de proposer des mesures de gestion adaptées au site Natura 2000.

Avancement des 8 sites DHFF et 2 DO

- 4 dans le périmètre du PNGL (1 DO et 3 HFF) leur DOCOB est inclus dans le plan de gestion du parc
- Sites en animation : Posidonies du cap d'Agde (2008, animation Ville d'Agde), Posidonies de la côte palavasienne (2012, animateur Agence des AMP avec UM2 en partenariat technique)
- Site en cours d'élaboration DHFF : Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien, Cours inférieur de l'Aude (articulation terre mer) et Bancs sableux de l'Espiguette
- Site en cours d'élaboration DO : Côte Languedocienne

II. Présentation du site

Melle RIVIERE présentation du site et du plan prévu pour la réalisation du DOCOB. Un unique site découpé en 2 parties qui recoupe 6 sites DHFF. Désigné pour le lien fonctionnel qu'il joue pour les oiseaux en lien entre lagune et mer.

Présentation de l'Agence des AMP, référent technique sur Natura 2000 en mer. Présentation des rôles de l'Agence, de son organisation, de ses moyens, financiers et de son rôle de référent technique.

III. Etat des connaissances socio-économiques du site Natura 2000

Melle RIVIERE précise la méthode d'élaboration du DOCOB. Le premier tome reprend un état des lieux général du site, composé de 2 diagnostics.

Diagnostic écologique : en cours de réalisation.

Diagnostic socio-économique : Approche par la connaissance des territoires et par la connaissance des usagers (rencontres bilatérales et groupes de travail). Validé techniquement le 23 janvier 2014.

Présentation sous forme de fiches avec les chiffres clé, une description de la pratique. Cartographie.

III. Etat des connaissances écologiques du site Natura 2000

M. DANIEL détaille les éléments dont disposent déjà l'Agence des AMP

- fiches espèces (2011)

- PACOMM (2011)

- LIFE ENVOLL

De plus, un marché public a été passé pour faire une synthèse des connaissances (en lien avec les lagunes). Le marché a été obtenu par le bureau d'études BIOTOPE, le rendu sera disponible en mars 2015.

Il présente les espèces d'oiseaux et de leur « utilisation du site ». Les sternes sont les espèces pour lesquelles le site a une forte responsabilité. Pour d'autres (Goéland d'Audouin), la présence sur le site et notamment la phase de son cycle de vie seront à préciser (cette espèce n'est pas présente pour la reproduction mais lors de sa migration, en effet cette espèce se reproduit sur des îlots rocheux).

Melle RIVIERE fait une proposition technique (retroplanning, points d'étape, site internet, équipe dédiée) avant que M. GROSSET propose la candidature de l'Agence des AMP comme opérateur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du COPIL présents.

IV. Questions diverses et discussion

M. AZEMA s'interroge sur la justification de la coupure du site. Il indique que le linéaire côtier de l'agglomération de Béziers n'y est pas intégré alors que des enjeux existent.

Melle RIVIERE indique que l'élément qui a prévalu lors de la désignation du site est la continuité lagune/mer et qu'il n'y a pas de lagune dans cette zone là. Mais elle confirme que les oiseaux sont mobiles sur tout le linéaire.

M. DUPUY DE LA GRANDRIVE, expert au sein du CSRPN, rappelle que les périmètres des sites peuvent et doivent évoluer en fonction des éléments des diagnostics. Il faut prendre en compte la connectivité entre les sites. Les sternes et les puffins sont en effet observés fréquemment sur Agde.

Mme DASSONVILLE appuie l'intérêt de modifier le périmètre des sites cependant les démarches sont lourdes.

M. DUPUY DE LA GRANDRIVE : le lien fonctionnel est à représenter sur la frange littoral mais aussi avec le large.

M. GROSSET indique que cette réflexion est en cours dans le cadre de l'extension de Natura 2000 au large

Mme VASCHETTI rappelle que les sites côtiers représentent un réseau suffisant et cohérent.

M. DUPUY DE LA GRANDRIVE rappelle les exigences européennes sur les enjeux pris en compte dans les sites.

M. CLEMENT demande si cette coupure correspondait aux projets de développement éolien ?

M. GROSSET répond qu'aujourd'hui, il n'y a que des projets d'éoliennes flottantes au large.

M. ARNASSANT revient sur les enjeux de connectivités entre les sites, qui ne doivent pas être sous-estimés pour des raisons administratives.

M. GROSSET précise les étapes de concertation qui ont été engagées pour définir les sites au large.

Mme VASCHETTI rappelle que l'objectif actuel est de désigner des sites dans la ZEE.

M. ARNASSANT indique que certaines espèces fréquentent l'ensemble du Golfe du Lion.

M. DANIEL il y a la démarche Natura 2000 au large bien spécifique, mais grâce à des données récentes on note également des lacunes sur le côtier.

Mme VASCHETTI indique qu'aujourd'hui la priorité est de désigner de nouveaux sites au large.

Mme DASSONVILLE conclut que des propositions qui reposent sur des principes écologiques et scientifiques peuvent être formulés dans le DOCOB par le COPIL, même si la prise en compte administrative est longue.

Clôture du COPIL

M.GROSSET remercie la DREAL et l'Agence des AMP pour leur présentation. Il rappelle qu'une collectivité peut co-présider le comité de pilotage du site. Un courrier doit alors être envoyé à la préfecture maritime pour faire acte de candidature.

Monsieur Grosset remercie l'ensemble des participants à ce premier Comité de Pilotage.